

Loi travail : Les ordonnances vont faciliter « le dumping social des entreprises »

Pour Joël Decaillon et Edouard Martin, signataires de cette tribune au « Monde », la possibilité de négocier les salaires au niveau de l'entreprise ouvre la voie au moins-disant social au sein d'une même branche.

LE MONDE ECONOMIE | 15.09.2017 à 10h43 | Par Joël Decaillon (Ancien secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats) et Edouard Martin (Député européen socialiste)

Tribune. Les ordonnances permettront plus facilement aux entreprises de négocier à la baisse les salaires nets de leurs salariés à travers une remise en cause des primes, puisque celles-ci deviennent l'objet de négociations d'entreprise, et non plus de la branche. Cette disposition laisse ainsi ouverte la possibilité de dumping social entre les entreprises d'une même branche. Quand on mesure le poids d'un 13^e mois ou de la prime d'ancienneté, qui peuvent représenter entre 20 et 30 % du salaire net annuel perçu, on se rend compte de l'enjeu, pour chaque salarié, pour les entreprises et pour leurs actionnaires.

Lire aussi : Yanis Varoufakis : « La France participe désormais à la course au moins-disant social et fiscal » ([/idees/article/2017/09/14/yanis-varoufakis-la-france-participe-desormais-a-la-course-au-moins-disant-social-et-fiscal_5185508_3232.html](https://idees/article/2017/09/14/yanis-varoufakis-la-france-participe-desormais-a-la-course-au-moins-disant-social-et-fiscal_5185508_3232.html))

On imagine sans peine qu'un donneur d'ordre pourra faire pression sur son sous-traitant pour qu'il engage les réductions de coûts offertes par cette possibilité nouvelle, comme cela s'est déjà vu dans le « partage » des gains du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), exigé et obtenu par le simple rapport de force entre les deux entreprises.

Des négociations le pistolet sur la tempe

Dans ces conditions, les syndicats risquent fort de devoir négocier avec le pistolet sur la tempe lorsque la direction d'entreprise voudra modifier les conditions de travail des salariés ou diminuer, voire supprimer, une prime d'ancienneté ou le 13^e mois pour des raisons qualifiées d'« économiques », avec souvent comme seule justification la main invisible et impersonnelle du marché. Et, de surcroît, pour les salariés qui refuseraient la perspective d'un licenciement individuel.

Lire aussi : Le triomphe des inégalités, selon Emmanuel Todd ([/idees/article/2017/08/31/le-triomphe-des-inegalites-selon-emmanuel-todd_5178802_3232.html](https://idees/article/2017/08/31/le-triomphe-des-inegalites-selon-emmanuel-todd_5178802_3232.html))

Dans son dernier ouvrage (*Où en sommes-nous ?*, Seuil, 496 pages, 25 euros (<http://www.seuil.com/ouvrage/ou-en-sommes-nous-emmanuel-todd/9782021319002>)), Emmanuel Todd classe le développement des sociétés en fonction du niveau d'études atteint par la majorité de leur population. Il convient de rappeler au gouvernement actuel que la population française est collectivement formée, de haut niveau, et ne s'engagera de manière participative dans son avenir qu'à partir du moment où elle sera individuellement respectée et comprendra les enjeux collectifs qui sont devant elle, pas seulement par délégation à un pouvoir politique élu, mais avant tout par un processus de compréhension qui permette de faire lien entre une stratégie nationale et le quotidien économique du pays.

C'est le rôle des corps intermédiaires qui font vivre la démocratie en général, et des organisations syndicales dans les entreprises pour ce qui concerne la démocratie sociale en particulier.

Lire aussi : Retrouvez nos tribunes sur la « réforme travail » ([/idees/article/2017/06/07/le-debat-sur-la-reforme-du-code-du-travail_5140191_3232.html](https://idees/article/2017/06/07/le-debat-sur-la-reforme-du-code-du-travail_5140191_3232.html))

Les signataires : **Joël Decaillon**, ancien secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats, est vice-président du Laboratoire social d'actions, d'innovations, de réflexions et d'échanges (Lasaire) ; **Edouard Martin**, ancien syndicaliste, est député européen socialiste.